

Qualification Régionale Jeunes Occitanie Est
27 et 28 avril 2024
Golf du Pic Saint-Loup
4 All. des Écureuils - 34980 Saint-Gély-Du-Fesc

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir cahier des charges des qualifications régionales jeunes.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants

Catégorie	U12	WC CD U12	Benjamins
Filles	15	14	18
Garçons	33		33

Les présidents des CD 11, 12, 30, 34, 48, 66 et 81 disposeront chacun de 2 Wild Cards pour cette compétition à utiliser dans la catégorie U12.

FORME DE JEU

Score Maximum (limité à 9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Filles et 1 série Garçons pour chaque catégorie d'âge

Rappel : Épreuve non-fumeur voir § 1.2.2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2.2 (I-8)

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra même en son absence lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Nouveauté 2024 : Les voitures sont interdites dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.2 (4)

ENGAGEMENT

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le lien suivant :

<https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1566>

Clôture des inscriptions : **12 avril 2024 à minuit.**

Droits d'engagement (y compris journée d'entraînement) : 50€

Forfait : voir § 1.2.1-5 (13. Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

QUALIFICATION POUR LA FINALE REGIONALE

Voir cahier des charges : Attribution de points